

1. Intitulé du certificat**Diplôme de Chef d'Entreprise X58 Gestionnaire en réseaux télématiques**⁽¹⁾ dans la langue d'origine**2. Traduction de l'intitulé du certificat****Telematicanetten Manager (NL)****Telematik Netze Manager (DE)****Telematics networks Manager (EN)**⁽¹⁾ Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.**3. Eléments de compétences acquis**

Le Gestionnaire en réseaux télématiques est un spécialiste en « Operating Système » et possède une connaissance solide de l'environnement informatique des réseaux LAN et des aspects green IT.

Il gère des serveurs à environnement mixte avec les services réseaux de base.

Il est capable d'évaluer les risques internes et externes liés à l'utilisation d'Internet ainsi que de l'Intranet de l'entreprise et des réseaux sans fil.

Il garantit la fiabilité et la confidentialité des données grâce aux différentes solutions. Il utilise des outils de télémaintenance et de surveillance du réseau en analysant les différents goulots d'étranglement et y remédie.

Sa fonction de gestionnaire de projet l'oblige à jouer un rôle dans le choix des ressources humaines et matérielles pour rendre la communication de l'entreprise plus efficace par la synergie entre informatique, télécom et réseaux avec tous les aspects écologiques.

Il est responsable du respect des délais prévus à l'agenda et de la bonne exécution des différentes tâches du projet informatique. Il établit les procédures et les règles d'assurance qualité du système informatique et en assure le suivi. Il agit de manière préventive pour garantir la qualité technique et dans les relations avec les usagers.

Il est capable d'estimer les coûts de modification et de modernisation d'une infrastructure informatique existante.

Le titulaire du certificat est capable de :

- Mettre en production des infrastructures réseaux avec leurs disponibilités, leurs données et leur maintenance
- Gérer la sécurité et les accès informatiques
- Mettre en œuvre des nouvelles technologies réseaux
- Maintenir des réseaux
- Gérer des infrastructures informatiques
- Manager des projets IT

En outre, le titulaire du certificat a fait preuve de ses compétences en gestion conformément à la Loi-programme du 10 février 1998 pour la promotion de l'entreprise indépendante (MB 21.02.1998)

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

Gestionnaire en communication multimédia

⁽¹⁾ Rubrique facultative**^(*) Note explicative**

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information, visitez le site <http://europass.cedefop.eu.int>

© Communautés européennes 2002

5. Base officielle du certificat

Nom et statut de l'organisme certificateur		Nom et statut de l'autorité nationale/régionale responsable du référent du certificat
IFAPME (organisme d'intérêt public) Place Albert 1er, 31 6000 Charleroi Belgique Tél : 071/ 23 22 22 Fax : 071/23 22 23 www.ifapme.be	Commission communautaire française Service Formation PME Rue des Palais 42 1030 Bruxelles Belgique 02/800.80.00 www.cocof.irisnet.be	Commission communautaire française Rue des Palais, 42 1030 Bruxelles Gouvernement wallon Rue Mazy, 25-27 5100 Namur
Niveau (national ou international) du certificat		Système de notation / conditions d'octroi 50 % dans chacune des matières pour les cours de gestion et les cours de pratique professionnelle 60 % pour l'examen C (épreuve intégrée)
Accès au niveau suivant d'éducation/de formation		Accords internationaux
Base légale - Arrêtés du Collège de la Commission communautaire française et du Gouvernement wallon relatifs aux cours de formation dans la Formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises, 20 juillet & 31 août 2000 - Arrêtés du Collège de la Commission communautaire française et du Gouvernement wallon relatifs à l'évaluation continue et aux examens dans la Formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises, 20 juillet & 31 août 2000 - Décret portant assentiment à l'accord de coopération-cadre relatif à la formation en alternance, conclu à Bruxelles entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française du 15 janvier 2009 -Loi-programme du 10 février 1998 pour la promotion de l'entreprise indépendante (fixant les cours de gestion)		

6. Modes d'accès au certificat officiellement reconnus

Description de la formation professionnelle suivie	Part du volume total de la formation en centre (%)	Durée totale de la formation
Formation de chef d'entreprise sous convention de stage IFAPME	20% en centre de formation 80% en entreprise	1 année
Formation de Chef d'entreprise dont la pratique est suffisamment appréhendée par les cours	100% en centre de formation	1 année
Niveau d'entrée requis - avoir atteint l'âge de 18 ans. - soit être porteur d'un diplôme IFAPME de Conseiller technique PC réseau ou Administrateur Conseil en réseaux télématiques - soit être porteur : d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur technique de spécialisation : Technicien en télécommunication (7TQ) ; ou d'un diplôme d'enseignement supérieur de type court de graduat en Informatique avec l'option : réseaux et télécommunication ; - soit être porteur d'un diplôme d'enseignement secondaire supérieur et disposer d'attestations de formation dans le domaine des réseaux et télécommunications et réussir l'examen d'admission de l'IFAPME portant sur les compétences informatiques réseaux ; - soit démontrer une expérience confirmée dans le domaine de l'informatique réseau. Un dossier de motivation sera soumis à l'appréciation du Conseiller pédagogique. Après acceptation, le candidat devra réussir l'examen d'admission de l'IFAPME portant sur les compétences informatiques réseaux et répondra aux conditions générales d'entrée en formation CE		
Informations complémentaires Les formations organisées par l'IFAPME / SFPME mettent l'accent sur l'alternance avec une partie importante de la formation se déroulant en entreprise.		
www.europass.cedefop.europa.eu		